



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231108-C20231107_09_SI-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET(arrivée au point 4), M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Bernard ZENNER	à	Christine ACKER
Mauricette NENNIG	à	Hervé GROULT
Jerry PARPETTE	à	Roland BALCERZAK
Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bernard DORCHY, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE, Christelle MAZZOLINI

Date de la convocation : 4 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 41 (jusqu'au point 3, puis 42 à partir du point 4)
Nombre de votants : 45 (jusqu'au point 3, puis 47 à partir du point 4)

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



9. Objet : Rapport d'Orientation budgétaire 2024

En application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2024 qui font l'objet du présent rapport.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président.

Après en avoir débattu et considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 effectuée en séance,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la tenue d'un débat sur les propositions et orientations financières du **ROB 2024**,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 8 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

